
INTERVENTION DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

158^e session du Conseil Exécutif (2-7 février 2026)

Point 20. Mise en œuvre de la résolution WHA 75.11 (2022) ([document EB158/24](#)):

Merci Monsieur le Président,

La Principauté remercie le Directeur général pour son rapport et réitère son ferme soutien à la mise en œuvre de la résolution WHA 75.11. Nous regrettons de constater que les données présentées restent très inquiétantes. Nous sommes particulièrement préoccupés par la multiplication des violences en 2025, traduite par la hausse du nombre d'attaques à l'encontre de structures de santé ainsi que du nombre de victimes civiles.

La Principauté condamne ces attaques et renouvelle son message de solidarité avec le peuple ukrainien. Nous tenons à rappeler que le droit international humanitaire doit être pleinement et systématiquement respecté.

En outre, Monaco salue les efforts de l'OMS pour répondre aux besoins sanitaires urgents des populations en Ukraine, mais aussi dans les pays voisins accueillant des réfugiés. Les formations spécialisées, notamment en matière de santé mentale, sont particulièrement importantes à nos yeux, car elles contribuent à renforcer la résilience du système de santé ukrainien. La Principauté soutient par ailleurs la poursuite des initiatives visant à identifier les inconduites sexuelles, notamment à travers des dispositifs de signalement durables.

Je vous remercie.

→ **180 mots.**